

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 28 février à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 23 février 2017.

Présents : Mesdames CELARIES (arrivée à 20h35), TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER et NAVARRO.

Excusés : Monsieur VICENTE, Madame DE RANCÉ qui donne pouvoir à Madame CELARIES, Madame TOMA qui donne pouvoir à Madame TOURNIER-MARRE.

Secrétaire de séance : Monsieur FERRARO a été élu à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2017.

A) Présentation du compte administratif communal 2016

Le Maire a d'abord présenté aux conseillers municipaux et aux membres du comité consultatif l'analyse financière prospective des comptes communaux pour la période 2015-2021, analyse réalisée par l'Agence Technique Départementale.

L'hypothèse d'une continuité de participation des communes à l'effort de redressement des finances publiques au-delà de 2017 étant vraisemblable - elle consiste en un prélèvement sur les dotations versées par l'Etat -, elle est retenue dans cette analyse.

L'épargne nette de la commune (différence entre les produits et les charges) serait dès lors négative à partir de 2019.

Monsieur le Maire présente un tableau qui recense l'ensemble des taxes perçues par les communes du SICOVAL, les taxes perçues par le SICOVAL et les reversements du SICOVAL dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire et l'Attribution de Compensation, réalisé à partir des données 2015.

L'apport de la commune d'ISSUS est très important, 1 069 642 euros, alors qu'elle n'a en retour que 59 886 euros (cette somme est encore à la baisse depuis le plan de rationalisation mis en place par le SICOVAL à compter de 2016).

Cette situation interpelle l'ensemble des participants. La place de notre commune au sein de l'intercommunalité peut poser questions.

Sur ce point, le comité consultatif et le conseil municipal donnent leur aval pour que le Maire engage des négociations avec la communauté d'agglomération.

Le Maire a ensuite présenté aux élus le projet de compte administratif du budget communal 2016.

1) Concernant la section de fonctionnement :

Le total de dépenses réelles réalisées en 2016 est 370 831 € (341 052 € en 2015, soit + 8.7 %).

Les charges à caractère général représentent 24 % de ces dépenses (88 228 €) ; parmi ces charges, les plus importantes sont les dépenses d'achat de repas pour la cantine scolaire (34 066 €) et les dépenses d'électricité (20 093 € pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments communaux, ainsi que l'éclairage public).

Les charges de paye des agents de la collectivité représentent 54 % du total des dépenses (199 814 €).

Les autres charges de gestion courante de la commune représentent 18 % du total des dépenses (65 709 €) ; ces charges sont essentiellement : la participation versée à la commune de NOUEILLES pour l'accueil des enfants d'ISSUS dans son école pour l'année scolaire 2014/2015 (37 967 €), les indemnités des élus (12 284 €), les subventions aux associations (7 266 €).

En 2016, suite à un jugement du conseil des prud'hommes, la commune a dû verser la somme de 16 764 € à un employé licencié en 2014.

La contribution 2016 de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) était de 3 340 €.

Les recettes réelles encaissées en section de fonctionnement s'élèvent à 399 523 € (362 171 € en 2015, soit + 10%).

Les impôts locaux représentent 34 % des recettes perçues (134 537 €), les dotations versées par l'Etat (essentiellement la dotation forfaitaire) : 13 % (50 058 €), la participation versée par les communes de NOUEILLES et POUZE à la commune d'ISSUS pour l'accueil de leurs enfants dans l'école d'ISSUS durant l'année scolaire 2015/2016 : 13 % (52 727 €), les recettes de cantine et de garderie : 13 % (51 619 €), les dotations reversées par le SICOVAL : 15 % (58 997 €).

Les communes de NOUEILLES et de POUZE ont contribué au versement de la condamnation prud'homale à hauteur de 8 475 € (cette somme a été versée à la commune d'ISSUS).

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement est de l'ordre de 28 000 €.

2) Concernant la section d'investissement :

Le total des dépenses réelles d'investissement payé en 2016 est de 28 182 €. Parmi ces dépenses, les premiers travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics représentent 11 651 €. La rénovation de l'électricité de la salle des fêtes a coûté 6 714 €. Les autres dépenses concernent l'achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse, l'achat d'équipement pour l'école et la modification du Plan Local d'Urbanisme.

La commune n'a plus d'emprunt à rembourser depuis le 31 décembre 2014.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 17 029 €. Elles sont constituées par le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2015 (4 740 €), la taxe locale d'équipement/taxe d'aménagement (7 527 €) et par des subventions du Conseil Général (4 762 €).

C'est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui couvre le déficit de la section d'investissement ; le solde contribuera à financer les dépenses de l'exercice 2017.

Le compte administratif 2016 est conforme au compte de gestion dressé par le receveur municipal. La présentation n'appelle aucune remarque de la part du conseil municipal.

Ces documents seront soumis au vote des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du conseil.

B) Demandes de subvention

Le conseil municipal donne son accord pour que des subventions soient sollicitées auprès du Conseil départemental de Haute-Garonne pour le financement du remplacement du copieur de la mairie et du lave-vaisselle de la cantine.

C) Personnel de la collectivité

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel (CDD de droit public) pour remplacer l'agent qui sera en formation du 27 au 29 mars 2017.

La délibération qui autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer les agents titulaires momentanément indisponibles (congés de maladie, congés annuels...) est mise à jour : prise en compte de la nouvelle dénomination des grades des agents concernés.

Concernant les avancements de grade, le taux promus/promouvables est fixé à 100% pour le grade de rédacteur (grade d'avancement : rédacteur principal de 2^{ème} classe).

D) Indemnité du Maire et des Adjointes

La délibération du 08 mars 2016 est mise à jour comme suit (effet à compter du 01/01/2017) :

Jusqu'au 31/01/2016 :	A compter du 01/01/2017 :
Maire : 17 % de l'IB 1015 par mois	Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par mois
Adjointes sans distinction de rang : 5.06 % de l'IB 1015 par mois	Adjointes sans distinction de rang : 5.06 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par mois

Pas de changement pour les taux.

E) Spectacle du 12 mars : le Bal Brotto Lopez

Les affiches et flyers, préparés en mairie, seront diffusés prochainement. Une édition spéciale d'ISSUS INFOS, annonçant cet événement, sera distribuée demain.

Suite à la proposition du Maire, l'Association Sports, Culture et Loisir à Issus s'est investie dans ce projet. Elle tiendra notamment la buvette ouverte durant le bal.

Le Conseil départemental doit envoyer en mairie une feuille de route qui précisera le nombre de repas à servir aux techniciens à midi, etc.

Une alimentation électrique doit être prévue en fond de scène, Thierry NAVARRO doit mettre au point ces travaux.

F) Journée citoyenne

La date du samedi 11 mars est confirmée. L'élagage de 4 platanes de la place de la mairie est prévu ainsi que des travaux de désherbage manuel (suivant le nombre de participants). L'élagage des autres arbres de la place sera confié au SICOVAL.

L'édition spéciale d'ISSUS INFOS invitera les habitants à s'inscrire d'ici lundi 6 mars.

Des grillades sont prévues en soirée pour récompenser les efforts des participants.

G) Comptes-rendus des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI

SIVURS : les travaux du comité de suivi de la dissolution se poursuivent. Un bilan doit être dressé pour déterminer l'actif qui restera aux communes qui souhaitent voir le service repris par le SICOVAL. S'agissant des repas, afin de favoriser l'équilibre du service, la part de produits bio, 17% aujourd'hui, pourrait, dans un premier temps, diminuer.

RPI : une réunion du RPI a été organisée par Véronique VERBEKE le 31 janvier, il s'agissait de faire un bilan au milieu de l'année scolaire. Un conseil d'école est prévu le 02 mars. Deux classes de l'école d'ISSUS ont été équipées de vidéoprojecteurs durant les vacances d'hiver, travaux réalisés par François MUNIER.

H) Questions diverses

1) Projet de four à pain au feu de bois : Anne CELARIES présente ce projet qui consiste en la construction d'un four communal qui serait mis à la disposition des habitants et des associations. Les associations pourraient l'utiliser à des fins événementielles et financer ainsi leur fonctionnement et leurs projets grâce aux recettes recueillies. Dans son exposé, Anne CELARIES indique que l'investissement communal serait compensé par une diminution, à terme, des subventions versées aux associations.

Ce four pourrait être adossé au local de la pétanque ou à la salle de classe historique.

Dans le débat qui s'en est suivi, la plupart des élus, tout en reconnaissant l'originalité et l'intérêt d'un tel équipement, ne sont pas convaincus de la gestion du four. Il est rappelé que les associations fonctionnent avec des bénévoles largement mobilisés par la vie de leurs associations. Il semble difficile de leur demander davantage. Le tissu associatif est une composante active de la dynamique sociale d'une commune. La commune doit faire en sorte de les accompagner le plus possible.

L'idée sera présentée lors de la réunion des associations organisée par le Maire, le lundi 13 mars.

Peut-être serait-il plus opportun de rechercher des personnes intéressées par un projet de four et voir avec elles comment cela pourrait fonctionner...

2) Projet de lotissement sur la parcelle cadastrée A/473 : le projet a été présenté au Maire en début de semaine, il comporte 11 lots de 609 m² à 960 m² et une voie qui relie le chemin d'Aussaguel et le chemin de Panici. Anne TOURNIER-MARRE va prendre contact avec le lotisseur pour la mise au point du projet : création d'un espace piéton sur la voirie, places de parking à prévoir le long de la voirie... La taille des lots n'est pas règlementée par le PLU mais les élus préféreraient des lots plus grands.

- 3) Association Sports Culture et Loisirs à ISSUS : la fête de l'association et le forum des associations sont prévus le vendredi 16 juin 2017.
- 4) Yoga : le conseil municipal accepte que les cours de yoga organisés par l'Ascli se tiennent désormais dans la salle de motricité de l'école (température du sol plus confortable que dans la salle des fêtes).
- 5) Ruissellement des eaux de pluie derrière la maison située 35 rue du Souleilla : Christophe FERRARO est chargé de prendre contact avec le secteur routier de Villefranche pour savoir si le Département accepte de canaliser les eaux de pluie provenant de la route.
- 6) Election présidentielle : le planning prévisionnel des permanences à tenir le 23 avril et le 7 mai a été présenté aux conseillers municipaux, il sera entériné lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- 7) L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité a adopté, lors de son bureau du 26 janvier 2017, un « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens », destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains. Lors du prochain conseil municipal, le Maire proposera aux élus d'émettre un vœu de soutien à ce manifeste qui sera transmis par mail au préalable à l'ensemble des élus.

Séance levée à 22h25. Prochain conseil municipal : le mardi 28 mars 2017 à 18h45.